

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT
Mme Aline OSTROWSKI
M. Florent BORDET
Mme Valérie DESFORGES
M. Marc ALBERGE
M Guillaume HENON
Mme Nathalie DELOUBRIERE

Et Mme Valérie NIVELLE-BATAILLE, secrétaire générale

Etaient absents excusés :

M. Denis HERMANT (pouvoir à M Didier TARGIT)
M. François LEFEBVRE (pouvoir à Anne-Sophie DOMONT)
Mme Ambre FOULON (pouvoir à Mme Aline OSTROWSKI)
Mme Mélina LEGAGNEUR (pouvoir à Mme Valérie DESFORGES)
Mme Astrid DEBUYSSCHER (pouvoir à Mme Nathalie DELOUBRIERE)
M. Joël L'HERMITE
M. Gérald ANSART

1. L'assemblée désigne M Florent BORDET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier procès-verbal du CM

Reporté

3. Vote des subventions aux associations

La commission des associations s'est réunie le 6 décembre 2023 pour examiner les demandes de subventions des associations.

Ci-dessous les informations clés :

- Certaines associations verront leur subvention diminuer par rapport à leur demande initiale, suite à la décision de la Communauté de communes de rendre la location du gymnase gratuite. La commission a donc ajusté les demandes de subvention en conséquence, car les associations avaient inclus les loyers dans leur budget prévisionnel.
- Les projets spécifiques feront l'objet de demande de subvention exceptionnelle, notamment pour des événements particuliers. La commission encourage le dépôt de dossiers distinctifs afin que le conseil puisse délibérer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle ultérieurement.
- Après avoir analysé les ratios d'adhérents de la commune de Villers-Bocage et des habitants des communes avoisinantes, la commission recommande à certaines associations de solliciter d'autres communes pour leurs demandes de subvention.

Madame le Maire propose de voter les montants de subvention proposés par la commission comme suit :

Bocage en chœur	1 000 €	ACPG	500 €
Badminton	400 €	Bocage à tout âge	1200 €
Diablokor	500 €	L'ABELVI	600 €

AAEVB Football	2 000 €	Coopérative scolaire	900 €
Foyer pour tous	1 500 €	USEP	350 €
Judo club	500 €	APEL	600 €
UMVB	1 200 €	Poterie	1200 €
Ensemble c'est tout	1 200 €	US Ballon au poing	500 €

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour, le versement de ces subventions.

4. Demande d'exonération de loyer pour les séances de réflexologie

L'Association « Bocage à tous âges » sollicite une exonération pour une réflexologue proposant des séances individuelles payantes. Jusqu'à présent, l'association a permis à la réflexologue d'utiliser les locaux communaux sans en informer la commune, propriétaire du bâtiment. Madame le Maire et Monsieur Bordet (adjoint en charge des bâtiments) souhaitent régulariser la situation en établissant un bail pour encadrer la prestation, conformément à ce qui est pratiqué dans d'autres bâtiments communaux.

La réflexologue s'est vu proposer la location de bureaux à 35€ par demi-journée, proposition qu'elle a refusée. Une demande d'exonération a été formulée par l'association, et cette proposition est actuellement soumise au vote.

Les élus présents demandent si la prestation est régulière et si elle est dispensée en groupe. Monsieur Bordet répond que la prestation est effectuée régulièrement et qu'elle est similaire à une consultation en cabinet, car elle est individuelle et le paiement se fait directement à la réflexologue.

Après délibération, Le Conseil Municipal refuse à 13 voix contre.

5. Subvention du Fond Vert pour la réhabilitation du 4 rue du château

Vu le projet de réhabilitation du logement sis 4 rue du Château d'eau en épicerie sociale et solidaire, et vu le rapport de synthèse des études thermiques réalisé par le bureau d'études techniques ECOBAT mettant en évidence le gain d'économie d'énergie, après travaux, de l'ordre de 87%, Madame le Maire propose de solliciter une subvention de 40% au titre du Fond Vert, sur le coût estimé concernant la partie rénovation et mise en conformité du bâtiment, d'un montant de 272 500, soit une subvention possible de 109 000 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour.

6. Demande de subventions en Fond d'appui aux communes du Département

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de la réhabilitation du bâtiment situé 9 ter rue du Haut : rénovation énergétique, redistribution de bureaux partagés et création de sanitaires PMR.

Le montant des travaux est estimé à 437 583 € HT et celui de la Maitrise d'œuvre de 60 000 € HT, soit un total de 497 583 € HT, suite aux devis actualisés présentés par : BET POULAIN

Elle propose de solliciter l'aide du département au titre du fond d'appui aux communes 2022-2024, en complément de la DETR et de la subvention de la Région déjà accordées, afin d'atteindre 80% de subvention.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour.

7. Subventions pour l'aménagement du tour de mare

Madame le Maire informe que le projet d'aménagement du tour de mare a été réactualisé par le maître d'œuvre. Le montant total des travaux est estimé à 1 198 250.70 € HT.

Madame le Maire propose de demander 40% de subvention au Département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération et à l'attractivité des bourgs structurants et des « petites villes de demain ». De plus, il est possible de déposer un dossier au titre des amendes de police pour un montant maximum de 60 000€.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour.

8. Choix d'un déontologue

Madame le Maire et les élus présents ont examiné la proposition de l'association des maires de la Somme de choisir un déontologue, mais ils ne perçoivent pas les avantages que cela pourrait apporter à la commune. Puisqu'il n'y a pas d'obligation légale de nommer un déontologue, Madame le Maire propose de retirer cette délibération. Cela signifie qu'ils décident de ne pas poursuivre avec cette mesure pour le moment.

9. Adhésion et fusion avec le SIAEP

Madame le Maire informe que la commune de Villers-Bocage est adhérente au SIAEP de Naours et qu'à ce titre, le Conseil Municipal doit voter pour l'adhésion des communes de Saint-Gratien et Rainneville à compter du 1^{er} janvier 2024 et la fusion avec le SIAEP de Rubempré à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil syndical du SIAEP de Naours a accepté à l'unanimité le 29 novembre 2023, ces adhésions et cette fusion

Après délibération, le conseil municipal approuve à 13 voix pour.

10. Investissement dans une machine à désherber à eau chaude

La démonstration d'une machine à désherber effectuée dans la commune par un fabricant a été fructueuse, permettant à certains élus de voir la machine en action et de comprendre ses différentes fonctionnalités, tels que la pulvérisation de gouttelettes d'eau à haute température (> à 100°C), le nettoyage avec haute pression, l'hydro-curage et l'arrosage potentiel. Le coût total de la machine et de ses accessoires est évalué à 41 100€ TTC.

Il est proposé de faire un accord de principe pour acheter en commun la machine avec les communes de Talmas et Rainneville. Cette démarche vise à mutualiser l'achat de cet équipement, ce qui pourrait être avantageux en termes de coûts et de ressources pour chaque commune.

Les conseils municipaux des autres communes seront également invités à examiner ce sujet et à envisager la possibilité de collaborer à la rédaction d'une convention d'utilisation pour définir les modalités d'acquisition et de partage de cet équipement entre les différentes communes participantes.

11. Décision Modificative N°2

Madame le Maire propose cette décision modificative afin de prévoir les crédits pour la reprise d'avance de fiscalité suite à une erreur d'article budgétaire sur la DM1 et une prévision de provision.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
D-73918 : Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	20 130.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	20 130.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	20 130.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	20 130.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 130.00 €	20 630.00 €	0.00 €	500.00 €
Total Général		500.00 €		500.00 €

Après délibération, Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour.

12. Autorisation d'ouverture dominicale de Carrefour Market pour 2024

Madame le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Directeur du supermarché MARKET, à Villers-Bocage, sollicitant une dérogation au repos dominical pour l'année 2024, pour 2 dimanches, toute la journée soit les :

22 et 29 décembre 2024.

Ces dérogations doivent être acceptées par le Conseil Municipal et actées par arrêté du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 13 pour, cette demande et autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté y afférent.

13. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour le personnel

Madame le Maire informe que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte sur la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pouvant être octroyée à certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Elle propose de verser une subvention de 300 € aux agents pouvant y prétendre.

Cette proposition doit être soumise au Comité Technique du centre de gestion de la Somme.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et autorise Madame le Maire à verser cette subvention aux agents après le retour de l'avis du CT.

14. Ouverture d'un poste d'adjoint technique

Madame le Maire et les Adjointes expriment leur souhait d'ouvrir un poste d'adjoint technique polyvalent espaces verts et bâtiment, pour renforcer l'équipe déjà en poste. L'embauche de cette personne permettra au garde champêtre d'assurer principalement sa fonction de policier rural.

Le processus de recrutement doit être fait au plus vite afin d'accueillir la nouvelle recrue début mars.

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à 13 voix pour.

15. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée lors de cette séance.

Clôture du Conseil :

La séance a été clôturée à 22h19.